

**BROCHURE PRODUITE DANS LE CADRE DE LA  
CAMPAGNE CIBLONS LES PROFITEURS CANADIENS DE  
LA GUERRE SALE EN COLOMBIE :**

Nous unissons nos voix aux organisations sociales colombiennes et aux communautés en résistance pour clamer haut et fort : " Le conflit en Colombie relève d'une guerre impérialiste " financée et alimentée par les intérêts économiques du Nord.

" Notre " agence de développement international s'y implique pour modifier les cadres législatifs en faveur des entreprises étrangères, " notre " gouvernement signe un accord de libre-échange pour dorner l'image d'un État paramilitaire et le couvrir du sceau démocratique, " nos " entreprises (minières et pétrolières en premier lieu) y revendiquent la " sécurité de leurs investissements " qui se traduit par des brigades militaires chargées de la protection des mines et des oléoducs, des troupes paramilitaires qui " nettoient " le territoire (massacres et déplacements forcés) , des tueurs à gage qui éliminent les organisations syndicales, etc, " notre " production agricole y est écoulée à bas prix détruisant l'économie paysanne, etc, etc, malheureusement la liste s'allonge.

Et sur cette liste nous inscrivons, entre autres : Medoro Ressources pour ses manigances visant à déplacer un village complet pour y construire une mine à ciel ouvert (Marmato); les pétrolières canadiennes dont la Petrobank, la Petrominerales, la Grantierra pour leur colonisation de l'Amazonie, cause de destruction environnementale et de déplacements de populations; Pacific Rubiales Energy, à Puerto Gaítan, responsable de plusieurs cas d'agression contre les ouvriers de ses champs pétroliers incluant menaces de morts, attentats, difformations publique; Alange Energy qui menace d'exploiter les réserves d'hydrocarbures du paramo de Sumapaz (écosystème néotropical très fragile, essentiel à la régulation hydrique de la région), faisant face à l'opposition d'une coordination régionale des populations de plusieurs municipalités avoisinantes.

**Ciblon les profiteurs canadiens de la guerre !**

**ENTREPRISES EXTRACTIVES  
ET MILITARISATION :  
DÉFINIR LES LIENS DE COLLUSION**



**PROJET ACCOMPAGNEMENT SOLIDARITÉ COLOMBIE**

d'exploration et d'exploitation ce mouvement a rédigé un Plan de vie où est exposée leur vision d'autodétermination pour un territoire libre. Ce plan de vie est accompagné de plusieurs actions sociales, politiques et juridiques mises en place pour résister. Parmi ces actions légales, la condamnation de l'État colombien et de l'entreprise pétrolière OXY par la Cour interaméricaine des droits humains dans le cas du massacre de Santo Domingo représente un pas important pour responsabiliser les entreprises multinationales pour les violations de droits humains qu'elles ont commises.

Les communautés continuent de résister au quotidien pour dénoncer les projets extractifs. Pour ne citer que cet exemple, à Marmato, dans le département de Caldas, la majorité de la population se dédie à la minerie artisanale. En 2009, l'entreprise canadienne Medoro Ressources est arrivée à Marmato et a acheté 80% des mines pour effectuer un projet de mine à ciel ouvert. Les habitants.e.s ont commencé une lutte de dénonciation pour accuser l'entreprise et exposer les impacts sociaux, économiques et environnementaux que cause la présence de l'entreprise. Des exemples de résistance locale, il en existe des centaines en Colombie.

Si la problématique de militarisation liée à la présence d'entreprise extractive est marquée en Colombie par une guerre civile qui dure depuis plus de soixante ans, ce cas n'est pas isolé. En Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Afrique, en Asie et même en Amérique du Nord, les populations se lèvent pour revendiquer leurs droits face aux acteurs économiques qui pillent les ressources sans considération de l'environnement et des droits des gens qui habitent les territoires exploités.

*Tribunal permanent des peuples  
sur l'industrie minière canadienne en Amérique latine*

En 2014, un tribunal d'opinion s'est déroulé au Canada afin de dénoncer des entreprises canadiennes au Mexique, Honduras, Guatemala, Chili, Argentine, Pérou, Colombie. Le Tribunal s'est aussi penché sur la responsabilité de l'État canadien dans ces diverses violations de droit international.

Évaluer jusqu'à quel point s'étend la violence de l'extractivisme est une tâche difficile dans un contexte de conflit social et armé. Bien que la violence en Colombie soit causée par différents facteurs, on ne peut nier l'existence d'une corrélation entre la présence d'entreprises extractives, l'augmentation de la militarisation et de la répression et les violations de droits humains qui en résultent. Grâce aux témoignages récoltés sur plusieurs années, on peut démontrer que les entreprises multinationales collaborent avec différents acteurs armés.e.s, incluant des forces étatiques, pour réussir à atteindre leurs objectifs et maintenir une protection sur leurs intérêts économiques.

Depuis l'arrivée des entreprises transnationales sur les territoires colombiens, on calcule que ces multinationales sont responsables de 12 000 assassinats, 3700 disparitions forcées et 1 million de déplacements dans le pays<sup>1</sup>. Selon le Contrôleur général de la République, 80% des violations de droits humains et 90% des crimes commis contre des communautés autochtones ou afro-descendantes se produisent dans des zones de production minière ou énergétique. Dans ces mêmes régions, on retrouve 78% des crimes contre des syndicalistes<sup>2</sup>.

Dans ce projet, la militarisation se réfère à la présence d'acteurs armés.e.s, étatiques et non-étatiques, dans les zones riches en ressources naturelles. Cette présence se manifeste notamment par (1) la prise de possession des territoires à des fins d'exploitation; (2) la protection des ressources; (3) l'opposition aux projets extractifs et est causée par le développement de projets menés par des entreprises multinationales. De cette augmentation d'acteurs armés.e.s dans les régions colombiennes résultent de nombreuses violations de droits humains. Malgré ces violations, les organisations et les mouvements sociaux continuent de lutter contre cette militarisation et de dénoncer ces entreprises.

1. Trochando sin Fronteras. Documental OXY Export. En ligne. <http://www.trochandosinfronteras.info/index.php/multero-energetico/252-d%C3%A9placemnt-jumment-de-fermiers-face-aux-pressions-de-la-p%C3%A9troli%C3%A8re-ox>

2. Comité catholique contre la faim et pour le développement-terre solidaire. (2014). Los recursos naturales en el corazón de los conflictos. Actuar por una legislación europea ambiciosa. P. 14 et 15. En ligne. <http://ccfd-terreolidaire.org/IMG/pdf/ccfd-los-recursos-naturales-en-el-corazon-de-los-conflictos.pdf>

# RÉSISTANCE !

*\* Face à la farce des transnationales  
et de l'État colombien  
aux exigences justes du Peuple,  
il ne reste plus d'autre chemin  
que celui de la lutte sociale  
à partir de l'héritage de la dignité  
et de la résistance civile 20,*

Malgré le climat de violence établi par les agent.e.s privé.e.s des entreprises, les paramilitaires et les acteur.rice.s armé.e.s étatiques qui appuient l'industrie extractive, les exemples de résistance de la part des mouvements sociaux démontrent une volonté de lutter jusqu'à l'atteinte du respect des droits humains dans le pays, jusqu'à ce que les entreprises cessent de voler les ressources et jusqu'à la création d'une Colombie libre et autodéterminée.

Les abus qui sont effectués stratégiquement pour faire taire les voix de ceux et celles qui s'opposent ou pour affaiblir le mouvement ne freinent pas les processus sociaux qui continuent de dénoncer chaque violation commise par les entreprises.

En 2013, une grève sociale et paysanne a été déclenchée au niveau national dans l'objectif de dénoncer, parmi d'autres enjeux, les abus perpétrés par des entreprises extractives. De cette grève est né le Sommet Agraire qui allait discuter les thèmes du territoire, de l'extractivisme et de la justice et ce, parmi d'autres enjeux. L'année suivante, suite à cette grève nationale et les mobilisations sociales qui ont suivi, le décret 87021 de 2014 a été adopté. Ce décret vise la création d'une table de dialogue entre le gouvernement et les organisations sociales et paysannes. Cet espace est important pour affronter

# ACTEUR.RICE.S ARMÉ.ES DANS LES ZONES RICHES EN RESSOURCES NATURELLES

Prise de possession des territoires

La première nécessité des entreprises extractives est celle de s'approprier des terres dans l'optique de développer leurs projets d'exploration et, par la suite, d'exploitation. Elles procèdent à des actes légaux et illégaux pour parvenir à effectuer ce premier pas. Parfois, elles vont jusqu'à utiliser l'appui de l'État colombien, de ses forces armées et des paramilitaires pour menacer les familles qui résistent à abandonner leurs terres. Ces groupes réalisent des actes de répression qui participent à l'installation des entreprises dans les régions.

D'une part, les entreprises profitent de l'instabilité provoquée par le conflit social et armé dans les régions pour entrer dans les zones riches en ressources naturelles. La tension et la violence provoquées par les groupes insurrectionnels, paramilitaires et militaires occasionnent le déplacement forcé des familles, laissant leurs terres à la dérive. Ainsi, les entreprises occupent les terres appartenant aux familles qui se sont vues obliger de fuir par insécurité et suite à de nombreuses violences.

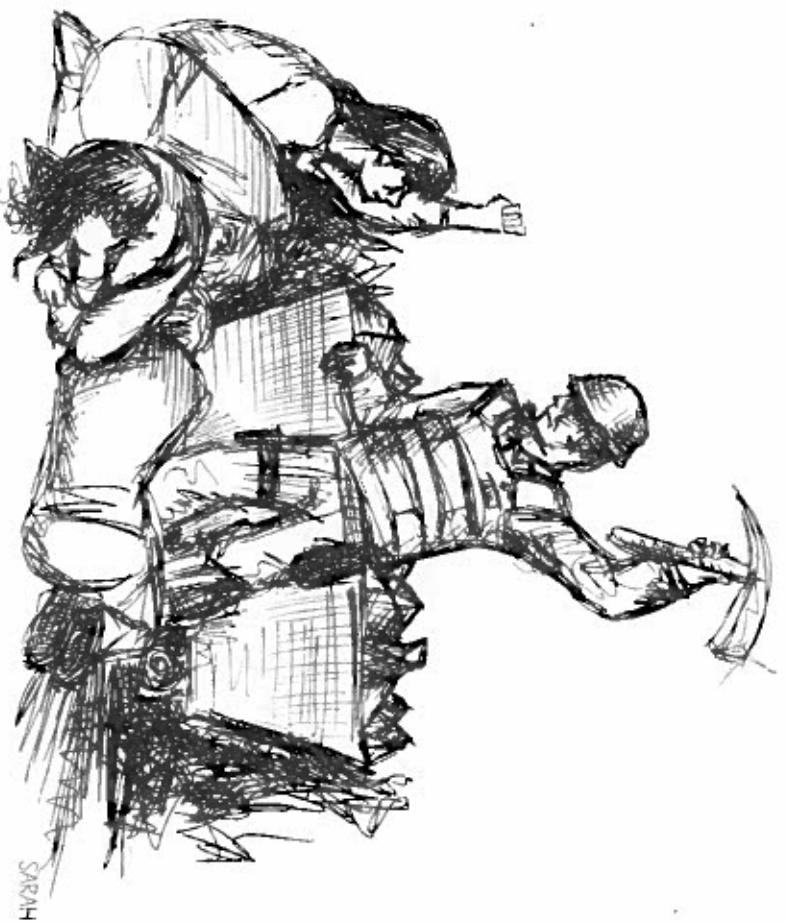
Le déplacement forcé oblige les familles à se relocaliser dans d'autres villages, régions ou pays, comme le Venezuela, l'Équateur ou le Pérou. Les déplacements provoquent de graves conséquences économiques (chômage, perte de terres), politiques (violation à l'autodétermination des peuples) et sociales (manque d'accès à des services de santé ou d'éducation).

Dans d'autres cas, les familles décident de résister et de rester sur leurs terres, mais à coups de menaces et d'actions agressives effectuées directement à leurs égards par les entreprises ou les groupes armés, elles se voient dans

20. Movimiento Político de masas de las Organizaciones Sociales del Centro Oriente de Colombia. (2012). Reclaman el pago de la deuda social en Arauca. En ligne : <http://www.derechos.org/nizkor/colombia/doc/arauca21.html>  
21. Decreto 870 del 08 de mayo de 2014. Por el cual se regula un espacio de interlocución y participación con las Organizaciones de la Cumbre Agraria, Campesina, Etnica y Popular que se denominará Mesa Única Nacional. En ligne : <http://wsp.presidencia.gov.co/Normativa/Decretos/2014/Documentos/MAVO/08/DECR ETO%20870%20DEL%2008%20DE%20MAYO%20DE%202014.pdf>

Si certains de ces actes belliqueux sont effectués directement par les entreprises et leurs agent.e.s (intimidation, assassinats ciblés, judiciarisation) d'autres sont plutôt les résultats de la forte militarisation qu'engendre la présence de ces compagnies. Dans ces cas, ce n'est pas l'entreprise qui donne l'ordre d'effectuer un tel acte pour protéger ses intérêts, mais cela rejoint le fait que les acteur.rice.s armé.e.s présent.e.s causent d'autres types de violations de droits humains dans les régions riches en ressources naturelles. Par

- Entre 2013 y 2014 le taux de menaces contre des défenseuses et défenseurs de droits humains a doublé
- Actuellement, 7500 prisonniers et prisonnières politiques sont enregistrés en Colombie
- En 2010, un homicide était dénoncé tous les deux jours dans le département d'Arauca.



D'une part, les entreprises s'installent sur les territoires et commencent leurs activités **sans consulter** les populations impliquées, violant leur droit à la consultation préalable. Une fois installées, les entreprises bénéficient des failles du système légal, c'est-à-dire qu'il est difficile pour les populations d'obtenir des sanctions ou indemnisations contre la transnationale. De cette manière, une fois ses activités commencées, il est difficile d'obtenir le retrait d'une entreprise. Ce même système légal va jusqu'à judiciariser les personnes qui s'opposent aux projets de « développement économique ».

Si les zones convoitées par l'entreprise se situent dans des régions contrôlées par la guérilla, les entreprises se voient obligées à payer une « taxe de guerre ». Ainsi, **les entreprises participent directement au financement du conflit armé**. Une étude de 2005 révèle qu'entre 1980 et 2000 les entreprises pétrolières et les entreprises multinationales de sécurité représentaient entre 40% et 60% du revenu des groupes de guérilla<sup>3</sup>. Ce chiffre représente plus en termes monétaires, comparativement à ce que rapporte le narcotraffic aux Forces Armées Révolutionnaires Colombiennes (FARC). De cette manière, alors que les groupes de guérilla n'appuient pas les entreprises transnationales extractives qui nuisent aux populations rurales, la présence de ces entreprises participe inévitablement au financement d'acteur.rice.s armé.e.s.

Cependant, l'appropriation des terres ne passe pas seulement par la collusion avec des acteur.rice.s armé.e.s. Effectivement, les entreprises utilisent également **leurs influences politiques et économiques afin d'accéder aux instances politiques et d'assurer leurs accès aux terres**. Ces liens leur permettent d'obtenir des permis d'exploitation, des licences environnementales et d'autres documents nécessaires pour initier leurs projets d'exploration et d'exploitation. Ces processus permettent également de judiciariser les opposant.e.s de l'entreprise. De plus, les entreprises effectuent parfois des processus de falsification de documents pour accéder aux terres. Par exemple, dans le cas où une zone d'exploitation se trouve sur une réserve autochtone, les

3. Richardi, Nazih. (2005). « Multinational Corporations, Rentier Capitalism and War system in Colombia », p. 126, Latin American Politics and Society, vol. 47, no. 3, pp. 113-144.

Les FARC et l'ELN attaquent les oléoducs qui transportent le pétrole en dehors des régions exploitées en les faisant exploser pour bloquer les opérations. Généralement, les guerillas tentent d'effectuer ces attaques stratégiques dans des lieux qui n'affecteront pas les communautés, mais il arrive des accidents qui finissent par avoir des impacts importants sur les populations. En 2014, un attentat a été effectué contre l'oléoduc de Caño Limón- Convenas et a contaminé le fleuve Arauca. 780 personnes se sont retrouvées sans eau durant plusieurs semaines<sup>17</sup>. Parmi d'autres actions attribuées aux guerillas, on retrouve des actes de délinquance contre les infrastructures, des enlèvements et des extorsions. Ainsi la présence d'oléoduc participe à la présence de guerillas dans les régions d'exploitation pétrolière<sup>18</sup>.



17. Fundación ideas para la paz. (2014). Dinámicas del conflicto armado n Arauca y su impacto humanitario. Area de Dinámicas del Conflicto y Negociaciones de Paz : Unidad de analisis siguiendo el conflicto. Boletín n. 73. p. 17 y 34. En ligne : <http://cdn.ideaspaz.org/media/webote/document/53e2ac3725816.pdf>.

18. La Vanguardia. Terrorismo contra petróleo y energía ¿Torpeza de la guerrilla? En ligne : <http://www.vanguardia.com/actualidad/colombia/271953-terrorismo-contra-petroleo-y-energia-torpeza-de-la-guerrilla>

Cette prise de possession des territoires se fait d'autant plus sentir par **les femmes**. Les activités d'exploitations produisent une surexploitation du travail féminin et renforce l'idéologie patriarcale, tout en exacerbant la division sexuelle du travail. Dans ce système de production est encrée « une plus grande dépendance économique des femmes à l'égard des hommes notamment en raison de l'accès à la terre modelé par la propriété patriarcale<sup>4</sup>».

Comme il y a des inégalités homme-femme historiques, imagine que toi, tu n'as pas un papier qui dit que cette terre t'appartient, mais la terre que tu travailles, dans laquelle tu vis, le titre, c'est à ton mari. Donc, une stratégie de certains groupes armés, ça pourrait être de tuer ton mari qui est la personne qui a le titre de propriété et après, tu ne peux pas démontrer que la terre c'est à toi. Donc, ça c'est une question très difficile et on parle que cette inégalité historique va sortir dans ce contexte et va mettre la femme dans une situation terribles<sup>5</sup>.

Ainsi, la présence d'entreprises extractives renforce la violence institutionnelle et privée qui existe à l'égard des femmes, par la répression, les agressions, la criminalisation de la résistance aux activités minières et la violence conjugale<sup>6</sup>.

4. (2014). Tribunal Permanente de los Pueblos : sesión sobre la industria minera canadiense. Audiencia sobre America Latina. p. 38. En ligne : [http://www.tppcanada.org/wp-content/uploads/TPP\\_document\\_fr-final-compressed.pdf](http://www.tppcanada.org/wp-content/uploads/TPP_document_fr-final-compressed.pdf)

5. Diana Portes (2014). « Taller Resistencia de las mujeres frente a la agresión de las mineras ». Tribunal Permanente de los Pueblos : sesión sobre la industria minera canadiense. Audiencia sobre America Latina.

6. (2014). Tribunal Permanente de los Pueblos : sesión sobre la industria minera canadiense. Audiencia sobre America Latina. p. 40. En ligne : [http://www.tppcanada.org/wp-content/uploads/TPP\\_document\\_fr-final-compressed.pdf](http://www.tppcanada.org/wp-content/uploads/TPP_document_fr-final-compressed.pdf)

Considérant que l'État profite des bénéfices que rapporte l'exploitation des ressources naturelles, le gouvernement met l'Armée au service des pétrolières et minières afin de protéger leurs infrastructures. La Colombie possède la deuxième plus grande armée d'Amérique latine comptant 281 400 soldats, ce qui équivaut à 6,2 soldats pour chaque 1000 habitants<sup>13</sup>. De plus, l'État a créé des bataillons spéciaux énergétiques pour la protection des ressources naturelles et des infrastructures des entreprises extractives. En 2014, il y avait 21 bataillons<sup>14</sup> qui constituaient 36% de l'Armée colombienne. En 2011, le président de l'Association colombienne du pétrole indiquait que les contrats entre les entreprises pétrolières et les forces armées représentaient 500 millions de dollars entre 2008 et 2011. De cette manière, l'Armée se transforme en force mercenaire<sup>15</sup>.

"Les communautés autochtones continuent d'être parmi les plus affectées du conflit armé et social colombien et la colonisation qui a mené à un ethnocide de certaines communautés. "Notre droit à la consultation préalable n'est pas respecté, la contamination de l'environnement nous oblige à délaisser nos pratiques ancestrales, et la présence de projets extractifs nous force à quitter nos territoires. Nous avons vu une transformation de la biodiversité par les impacts des intérêts économiques et ce, depuis l'arrivée des Espagnols, des colons et maintenant des entreprises."

- Victor Chivarquia, leader U'wa, département d'Arauca

13. Tomás Gibbert Caselli y María Jesús Pinto. (2014). Colombia : Militarización al servicio del extractivismo. En ligne : <http://elurhacion.com/?p=8935>

14. Ibid.

15. Fundacion de derechos humanos Joel Sierra. • Las comunidades araucanas continúan soportando, desprotegidas, el rigor del conflicto • chapitre dans Panorama de derechos humanos y violencia política en Colombia. Noche Nuble. Dir. CINEP, (2013, n. 47), pp. 63-68. 262 p., Banco de datos de derechos humanos y violencia política. Bogotá. p. 64.

#### Massacre de Santo Domingo

Le 11 décembre 1998, des avions des forces armées colombiennes ont bombardé le village de Santo Domingo, dans le département d'Arauca. Les bombardements tuèrent 17 personnes et firent 27 blessés. Ceux et celles qui survécurent furent attaqués par des tirs à la mitrailleuse provenant d'un hélicoptère des mêmes forces armées pendant que les habitants tentaient de fuir. Cette grave violation du droit international humanitaire a provoqué le déplacement forcé de toute la population de Santo Domingo, avec de grandes conséquences psychologiques.

